

## UNE ÉCOLE FRANÇAISE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

*L'École nationale de la santé publique, fixée maintenant à Rennes, est de création très récente. Ses objectifs, les élèves qu'elle accueille, l'enseignement qu'elle dispense font l'objet d'un article dont nous publions des extraits.<sup>1</sup> On sait l'intérêt que revêtent aujourd'hui les problèmes de l'hygiène publique et la préparation de ceux qui vont être chargés de l'éducation sanitaire:*

La mission assignée à l'École nationale de la santé publique est de compléter l'enseignement des disciplines de santé publique et d'administration sanitaire et sociale en vue de l'adapter à la formation et au perfectionnement des personnels qui concourent à la protection sanitaire de la population et à l'action sociale, ainsi que des spécialistes désireux d'approfondir leurs connaissances en ces matières.

Le programme ainsi défini par l'article 2 de la loi du 28 juillet 1960 portant création de l'École est extrêmement vaste. Il déborde celui des écoles de santé publique existant dans d'autres pays, en particulier anglo-saxons, puisqu'il englobe la formation et le perfectionnement du personnel d'action sociale qui, à l'étranger, est formé dans des facultés distinctes. Il s'agit là, pour la France, d'une initiative heureuse qui devrait permettre, dans l'avenir, une

---

<sup>1</sup> *Informations-Actualités*, Ministère de la Santé publique et de la population, Paris, octobre-novembre 1963.

activité encore plus coordonnée des services médicaux et des services sociaux.

L'École est appelée « nationale », et ceci indique qu'elle fonctionne sous l'autorité de l'Etat et grâce aux ressources de la nation. Mais ceci n'implique pas que le recrutement des stagiaires, ni l'horizon des enseignements se bornent à nos frontières et l'École doit recevoir aussi bien un personnel étranger qu'un personnel national.

Destiné à former en premier le personnel supérieur des services médico-sociaux du gouvernement, cet établissement répond sur le plan international à un double besoin : d'une part dispenser un enseignement de santé publique en langue française, enseignement que les étrangers formés à notre langue ne peuvent actuellement trouver en Europe et dont l'urgente nécessité, pour les pays en voie de développement, a été maintes fois soulignée ; d'autre part, former aux disciplines de santé publique du personnel français qui s'emploiera ensuite à l'étranger au titre d'experts, soit dans le cadre d'une aide technique bilatérale soit dans le cadre d'organisations internationales.

Enfin, il convient d'insister sur la nécessité pour l'École de mener des recherches dans le domaine où elle dispense un enseignement...

Française ou étrangère, la clientèle de l'École présente une grande diversité :

— personnel médical : essentiellement médecins et pharmaciens se consacrant à des carrières de santé publique, mais aussi spécialistes que leur métier met en contact avec des problèmes importants de santé publique : vétérinaires, dentistes, biologistes, etc.

— personnels administratifs qui forment les assises de l'action sanitaire et sociale : personnels des ministères ou des services extérieurs ayant en matière de santé publique des attributions générales, directeurs d'établissements hospitaliers, économes des mêmes établissements,

— personnel supérieur de l'action sociale — notamment inspecteurs de la population et de l'action sociale ; cadres des écoles de services sociaux et cadres supérieurs du service social, agents de contrôle des lois d'aide sociale,

— personnel paramédical : infirmières de santé publique, cadres des écoles de formation d'infirmières ou de sages-femmes des pays en voie de développement,

— techniciens de santé publique, eux-mêmes de disciplines et de niveaux très divers : ingénieurs sanitaires, éducateurs sanitaires, etc...

Les élèves sont groupés en plusieurs sections dont les principales sont actuellement : la section médicale ; la section d'administration hospitalière ; la section Génie sanitaire ; la section paramédicale.

Trois autres sections doivent être créées prochainement : la section sociale destinée aux cadres supérieurs de l'action sociale ; la section des pharmaciens ; la section des éducateurs sanitaires.

L'enseignement est réparti entre onze départements, chacun chargé d'un enseignement fondamental :

Administration hospitalière ; administration de santé publique ; architecture, urbanisme et génie sanitaire ; éducation sanitaire ; épidémiologie ; hygiène et médecine préventive ; laboratoire de microbiologie ; laboratoire de physique-chimie ; sciences et techniques sociales ; statistiques ; soins infirmiers.

Il convient d'y ajouter l'enseignement par correspondance préparant à certains concours administratifs... et de signaler qu'en plus de ces enseignements dispensés à Rennes, l'École nationale de la santé publique participe et contrôle à Paris ou en province un certain nombre de cours destinés à la formation de personnel spécialisé :

— formation des professeurs de jeunes sourds à l'Institut national de jeunes sourds de Paris,

— formation de diététiciens assurée à l'École de diététique de Marseille, première étape d'un enseignement de la nutrition et de l'alimentation que réclament les organisations internationales.

Enfin l'École nationale de la santé publique organise chaque année un certain nombre de stages de perfectionnement du personnel de Santé publique en place (directeurs d'hôpitaux, inspecteurs de la santé, inspecteurs de la population, pharmaciens-inspecteurs, médecins de la sécurité sociale, assistantes sociales, tuteurs aux allocations familiales, etc.